



22 septembre 2009

---

## Circulaire\*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires : Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Premier jour d'émission, 2 octobre 2009 : timbres et cartes commémoratives « La Journée internationale de la non-violence »**

### Timbres de la série ordinaire

1. Le vendredi 2 octobre 2009, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) émettra un timbre de la série ordinaire pour New York d'une valeur de 1 dollar. Le timbre représente le Mahatma Gandhi et a été dessiné par M. Ferdie Pacheco (États-Unis d'Amérique).



2. La Journée internationale de la non-violence est célébrée chaque année le 2 octobre, le jour anniversaire du Mahatma Gandhi, dirigeant du mouvement pour l'indépendance de l'Inde et précurseur de la philosophie et de la stratégie de la non-violence.

3. Selon les termes de la résolution 61/271, adoptée par l'Assemblée générale le 15 juin 2007, qui a institué cette commémoration, la Journée internationale de la non-violence est l'occasion de « diffuser le message de la non-violence, notamment par des actions d'éducation et de sensibilisation ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé « la pertinence universelle du principe de non-violence » et souhaité « favoriser une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence ».

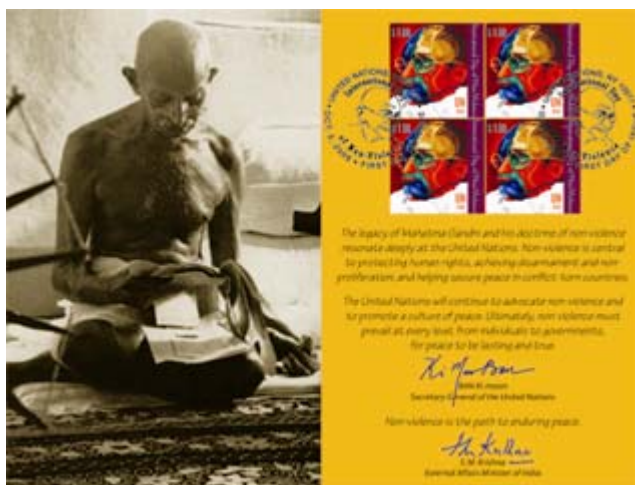
---

\* Date d'expiration : 2 janvier 2010.



### Carte commémorative

4. Une carte commémorative ayant pour thème la « Journée internationale de la non-violence » sera également émise le 2 octobre 2009. Elle présente une planche sur laquelle figurent quatre nouveaux timbres, et reproduit une déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Cette carte commémorative spéciale ne sera disponible que sous forme préoblitérée et sera vendue au prix de 5,95 dollars pièce.



### Renseignements pratiques

5. Pour la commodité des collectionneurs, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour préalablement affranchies et oblitérées à New York, uniquement sur enveloppes à cachet officiel premier jour de l'APNU. Le vendredi 2 octobre, les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Comptoir temporaire situé dans l'aile est du hall du Secrétariat, entre la cafétéria et le kiosque à journaux, devant les baies vitrées, de 9 heures à 16 heures.

6. On pourra se procurer les oblitérations premier jour au point de vente temporaire du Service postal des États-Unis, à proximité de la Librairie des Nations Unies, au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures.

7. On trouvera des renseignements relatifs aux timbres de l'ONU sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://unstamps.un.org>.